

**CAISSE DES ECOLES**

**DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Comité d'Administration du 23 Mars 2023**

**Rapporteur** : Monsieur Ladislas POLSKI, Maire, Président de la Caisse des Ecoles

**Direction** : Education Jeunesse et Vie Associative

**Objet** : **Rapport d'Orientation Budgétaire**

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article, L.2312-1,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à un débat à l'issue de la présentation et des échanges,

VU la décision du Conseil Constitutionnel 2021-982 QPC du 17 mars 2022 dite « La Trinité », contraignant le gouvernement à légiférer afin de compenser la commune sur la fiscalité additionnelle jusque-là non compensée,

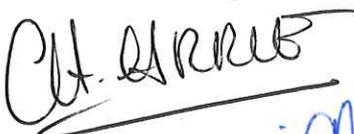
**Considérant** le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée municipale,

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :**

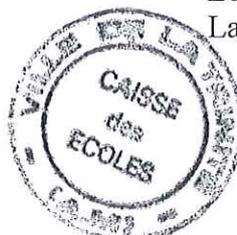
**prendre acte de la tenue du débat en comité d'administration de la caisse des écoles sur les orientations budgétaires 2023 et de la production du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré au siège de la Caisse des Ecoles les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,







Pour expédition conforme,

Le Maire, Président,  
Ladislas POLSKI



2023



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## PREAMBULE

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Crée en France en 1849, la caisse des écoles a été institutionnalisée en 1867 puis généralisée dans toutes les communes en 1882 ; ces dispositions ont été codifiées dans le code de l'éducation.

Juridiquement, la caisse des écoles est un établissement public communal ou intercommunal chargé d'encourager la fréquentation scolaire. La création d'un tel établissement est obligatoire dans chaque commune même si depuis 2001, elle peut être dissoute lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération comptable au cours des trois dernières années. Chaque caisse des écoles est présidée par le maire et administrée par un comité composé de membres de la commission scolaire et de souscripteurs élus en assemblée générale. D'autre part, l'intervention régulière et active des particuliers est recherchée.

En 2022, après plusieurs années d'inactivité, le Maire et le Conseil Municipal ont décidé de réactiver la Caisse des écoles pour porter l'ambition de concourir à la réussite éducative du plus grand nombre

La caisse des écoles se fixe 2 orientations pour lesquelles des projets et des actions spécifiques seront conduites auprès des enfants dans le cadre scolaire.

- **Développer et construire une offre de service permettant à tous les enfants d'avoir accès aux moyens de la réussite**

La réussite éducative ne peut être limitée à la réussite scolaire. Pour que chaque enfant puisse s'accomplir, identifier ses compétences et ses savoirs faire, il faut lui permettre de découvrir d'autres univers culturels, sportifs, artistiques. L'estime de soi passe par la nécessaire identification de pratiques dans lesquelles l'enfant ne se sentira pas en échec et pourra valoriser ses compétences.

- **Faire de chaque enfant un citoyen accompli, conscient de ses droits et de ses devoirs**

Devenir citoyen, c'est se respecter et respecter les autres dans le cadre posé par la République dans laquelle on évolue. C'est avoir conscience de ses droits mais sans oublier aussi ses devoirs. Il s'agira de développer le sens civique, être un citoyen vert, un citoyen numérique, l'égalité homme femme, la prévention de la délinquance.....

## PARTIE 1/ LE CONTEXTE, LE PROJET

En lien étroit avec les services de la direction de l'éducation, **la caisse des écoles est un établissement public local qui a pour mission de favoriser le développement de l'instruction publique**, faciliter les projets d'éducation, mener des actions de réflexion et de concertation dans le contexte du projet éducatif communal et du projet de la direction de l'éducation de la jeunesse et de la vie associative qui dans le cadre de la reprise de compétence initiée en collaboration avec le SIVoM Val de Banquière comportera à la rentrée de Septembre 2023 les compétences petite enfance, jeunesse sport.

La particularité et l'intérêt de la caisse des écoles sont de permettre à des parents et à des enseignants, en étant élus par l'assemblée générale, de participer aux différentes instances de l'établissement et ainsi d'être associés aux décisions relatives aux divers projets en lien avec les écoles.

### A. Répondre aux besoins du territoire

La Trinité dispose de

- ✚ 4 groupes scolaires, d'une école élémentaire et d'une école maternelle, non constituées en groupe scolaire mais amenées à le devenir
- ✚ qui accueillent environ 1 100 élèves de maternelle et de primaire.

### B. L'engagement de la Ville

Le Budget de la Ville permettra l'équilibre du Budget de la Caisse des Ecoles. Pour l'année 2023 la contribution communale pour financer les actions de la caisse des écoles est de 174 000 euros

## PARTIE 2/ LE CONTEXTE FINANCIER 2022

En septembre 2022, les premières actions ont débuté

### I. Le budget de fonctionnement

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont de l'ordre de 42 000€

- Chapitre 011 dépenses courantes : 2 775€ comprennent principalement

- Fournitures 1 371€
- Logiciel comptable 1 184€
- Assurance 218€
  
- Chapitre 012 dépenses de personnel : 30 475€ représentant
  - un agent titulaire
  - un agent non titulaire
  - la refacturation les heures des professeurs de musique dans le cadre de l'orchestre à l'école
  - la refacturation des heures de l'encadrement et des fonctions supports

### Les recettes de fonctionnement

La reprise de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 435.77€ et la participation de la commune pour 50 000€

## II. Le budget d'investissement

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont :

- Chapitre 21 en Achats d'instruments de musique 3 388€ dans le cadre du projet Orchestre à l'école

### Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fait par la reprise de l'excédent d'investissement 2021 pour 15 591.46 €.

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

**Pour 2023, les projets portés par la Caisse des Ecoles seront**

### TRINIFAPE

La Trinité fait son FAPE (Festival des Arts Pour les Ecoles). Ce projet intégralement financé par la caisse des écoles s'inscrit dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire. (PEAC)

Dans la continuité de Zarpailon, le groupe scolaire Victor Asso à vocation à devenir le pôle ressources artistiques des écoles trinitaires. Sa proximité avec la médiathèque et le jardin Tagnati

favorisera la réalisation d'un travail artistique ouvert sur la ville et en logique avec l'ambition de réaménagement de l'axe du Laghet en centre-ville autour des arts et de la culture. Objectif de ce projet : permettre l'ouverture de l'école à des artistes qui viendront animer des ateliers artistiques au sein de l'école

Dans ce cadre l'école bénéficie du financement par la caisse des écoles de 6 workshop avec un artiste qui interviendra 12h00 directement avec les enfants. Une enveloppe de 275 euros est également affectée à chacun de ces workshop pour l'achat du matériel d'art plastique nécessaire à la production des œuvres réalisées par les enfants

2 autres écoles se sont associées à ce projet et bénéficieront uniquement d'une enveloppe financière pour l'achat du matériel d'art plastique.

L'éducation nationale prévoit chaque année un thème associé à un lieu d'exposition qui doit faire l'objet d'une visite par les enfants. Plusieurs lieux artistiques sont inscrits dans ce programme. Villa Arson, Mamac, CIAC et espace de l'art concret. Le thème retenu par l'équipe pédagogique de Victor Asso pour cette première participation au festival d'art pour les écoles est : La nature à l'œuvre en lien avec la Villa Arson.

En fin d'année une exposition sur le parvis de la médiathèque et/ou au jardin Tagnati sera réalisé pour exposer les œuvres des enfants faites dans toutes les écoles trinitaires participant au programme.

## **ORCHESTRE A L'ECOLE**

Travaillé en lien avec l'éducation nationale dès le printemps 2022, tous les élèves de CE2 de l'école élémentaire LEPELTIER participeront au programme orchestre à l'école.

Soutenu par l'Association nationale qui finance 50% des investissements, le choix de la classe de CE2 est en lien avec le cadrage méthodologique prévu par le dispositif orchestre à l'école. Ce programme qui se veut non élitiste vise à permettre à une classe entière sans sollicitation du souhait des enfants ou des parents une pratique instrumentale régulière et encadrée.

Le projet s'appuie intégralement sur les ressources de notre école de musique municipale.

Les élèves bénéficieront chaque semaine d'un enseignement instrumental en petit groupe 1h00 et en classe orchestre dite Tutti 1h00 assurée par Kareen LEGRAS coordinatrice en charge de la conduite de ce programme.

Cet orchestre comportera : violon 14 enfants, guitare classique 11 enfants, guitare électrique 5 enfants, basses 2 enfants.

Les enfants bénéficieront de cet enseignement jusqu'à la fin de leur scolarité de CM2.

L'apprentissage de la musique, quel que soit l'âge auquel il se fait, contribue au développement du cerveau et aide l'enfant à acquérir bien plus qu'une culture musicale. Les compétences qu'il

développe sont les mêmes que celles dont il a besoin pour réussir à l'école en développant concentration et discipline. Après avoir permis aux enfants de choisir l'instrument qu'il souhaite apprendre, un instrument leur a été personnellement attribué lors de la cérémonie d'inauguration qui s'est tenue le 22 novembre 2022. Il leur sera mis à disposition de la même manière que peut l'être un livre scolaire, l'emmèneront à la maison pour travailler en autonomie et l'apporterons à l'école pour leurs cours.

## **LE CONTRAT LOCAL D'AIDE A LA SCOLARITE : CLAS**

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité – appelé le plus souvent Clas – propose aux enfants, en dehors du temps scolaire, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Une première expérimentation concluante sur l'année scolaire 2021/2022 auprès de 2 groupes de 12 enfants des écoles Victor Asso et Lepeltier nous a conduit à demander sa généralisation pour toutes les écoles de la commune. Nous disposons depuis la rentrée 2022 de 5 collectif de 12 enfants accompagnés dans el cadre de ce dispositif.

L'accompagnement scolaire est essentiellement basé sur une relation positive avec l'enfant, nécessaire pour éveiller son intérêt, susciter sa curiosité, lui faire reprendre confiance en lui, acquérir des méthodes et l'aider dans l'organisation de son travail scolaire.

Les actions d'accompagnement dans la scolarité s'organisent en complémentarité avec les parents et les enseignants. C'est un dispositif soutenu par la CAF des Alpes Maritimes qui finance cette action.

Elles visent à :

- Proposer un temps et un lieu où l'enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses potentialités tout en établissant une relation de confiance avec lui
- Apporter des moyens matériels et documentaires pour que l'enfant y trouve les informations qui lui sont nécessaires pour comprendre, assimiler ou développer l'enseignement reçu à l'école
- Élargir ses centres d'intérêt et l'ouvrir à d'autres ressources culturelles (en organisant des sorties aux musées, à la vidéothèque, à la bibliothèque, au théâtre, en lui facilitant l'accès à l'informatique, à Internet, au multimédia)
- Développer sa concentration, son écoute, son organisation, sa capacité à travailler en équipe par la pratique d'activités d'expression (marionnettes, théâtre...) et manuelles
- L'aider à comprendre l'importance des règles et à être capable de les respecter par la pratique de jeux divers
- Donner la possibilité aux parents d'accompagner leur enfant grâce à une meilleure compréhension du milieu scolaire

Le Clas s'adresse aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune pour un total de 60 enfants. Des actions supplémentaires sont organisées avec les parents pour leur donner des clés de lecture et de compréhension du système scolaire et leur permettre de mieux dialoguer avec l'école.

## **L'AIDE AUX DEVOIRS**

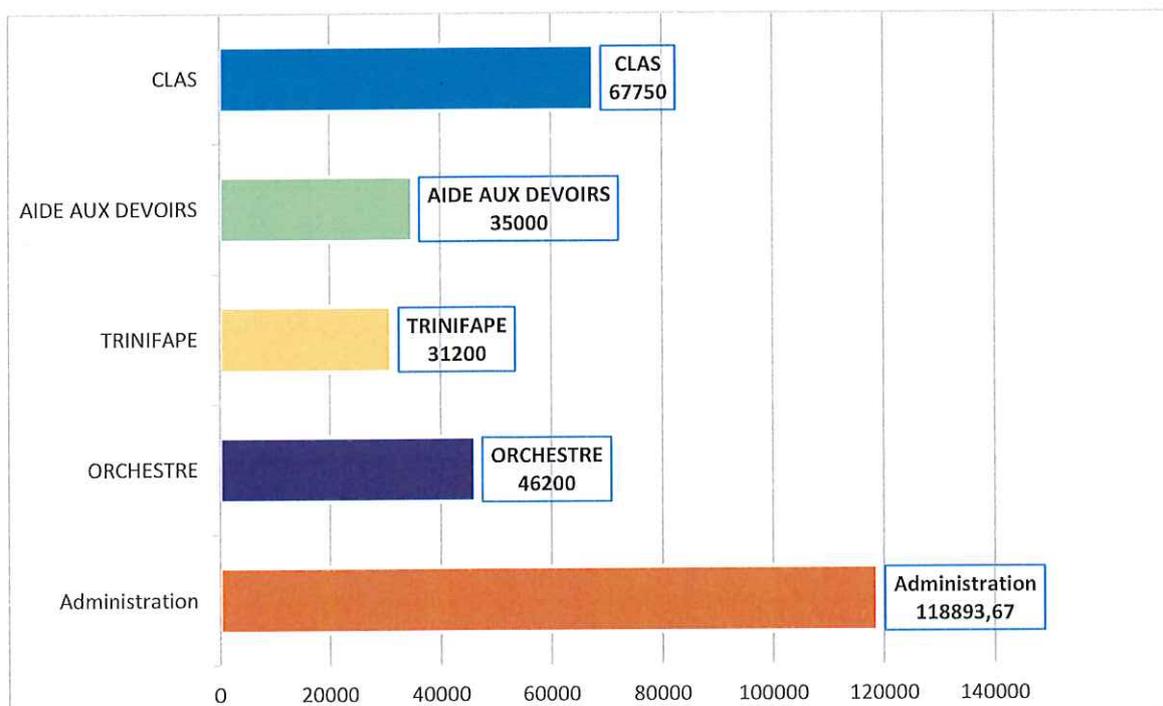
Les enfants des écoles trinitaires accueillis le soir dans le cadre des activités périscolaires bénéficient de 30 minutes d'aide aux devoirs chaque soir sous la surveillance des animateurs. Souhaitant favoriser la réussite éducative du plus grand nombre, la municipalité a décidé le

renforcement de cette offre pour répondre davantage aux besoins spécifiques de chaque élèves avec la mise en place de 2 niveaux d'accompagnement aux devoirs sur le temps périscolaire.

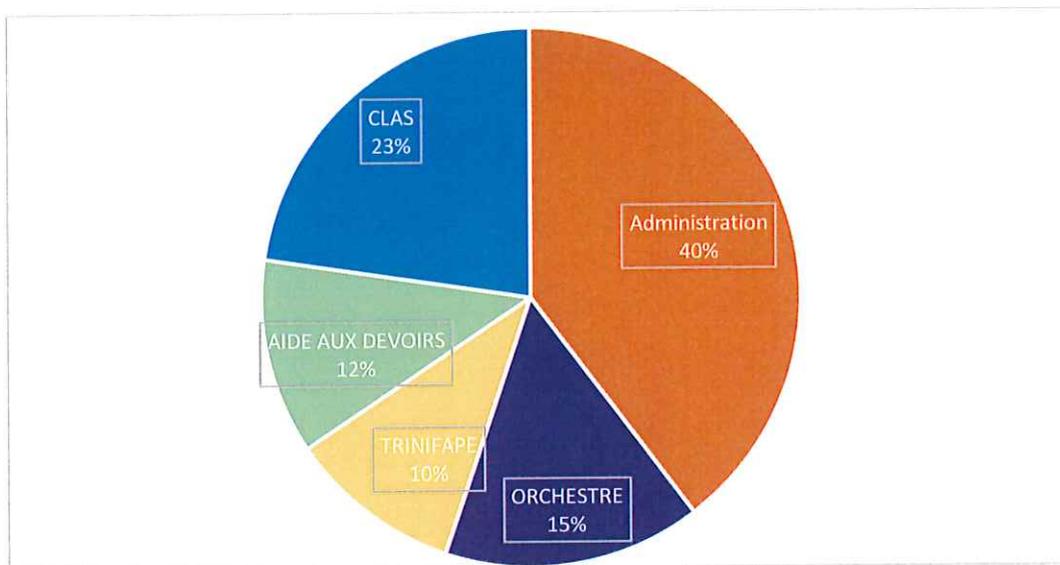
- Maintien des 30 minutes existantes les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec des animateurs présents pour encadrer le temps de devoirs auprès des enfants ne présentant pas de difficultés dans leurs apprentissages et en capacité de faire leur devoirs sans explications supplémentaires.
- Recrutement d'enseignants pour venir renforcer les équipes existantes et assurer un apport pédagogique auprès des enfants ayant besoin de bénéficier d'un complément d'explication pour une meilleure compréhension des leçons à travailler et devoirs à faire

Pour l'année scolaire 2022/2023, les enseignants s'étant portés candidats pour participer à l'aide aux devoirs nous a permis de lancer le dispositif sur l'école Victor Asso et sur l'école Denis Delahaye.

### **Coût des actions de la caisse des écoles**



## Répartition du coût des actions dans le budget global



## PARTIE 3/ LA PROSPECTIVE

Par délibération du 15 Décembre 2022, le Conseil Municipal a voté un plan pluriannuel de soutien et de préservation du pouvoir d'achat des Trinitaires. Cette délibération prévoit d'instaurer dès 2023 la mise en place d'une aide universelle en faveur de tous les jeunes Trinitaires de 0 à 18 ans dans le cadre d'une inscription à un club une association ou une institution nécessitant une cotisation. Cette aide de 20 euros pour chaque Trinitaires âgés de 0 à 18 ans sera majorée de 10 euros lorsque l'association le club ou l'institution fréquentée dispose de la domiciliation de son siège sur la commune de La Trinité. La caisse des écoles est missionnée pour présenter une proposition de mise en œuvre de cette aide universelle et pour porter ce dispositif.

Dans le cadre de la relance de la Caisse des écoles, plusieurs actions aujourd'hui inscrites au budget municipale pourraient être portées par la Caisse des écoles. Pour l'année 2023 en prévision de la prochaine rentrée scolaire, nous proposons que la caisse des écoles soit porteuse de la participation communale pour l'achat de fourniture d'un montant de 45 euros par élève et 50 euros par classe représentant un budget annuel de 45000 euros. Ce dispositif vise à diminuer le coût des achats de fourniture scolaires pour toutes les familles trinitaire.

Concernant les projets actuels de la caisse des écoles, ils ont tous vocation à être reconduit. Pour orchestre à l'école, nous poursuivrons le projet pour la classe déjà inscrite dans ce projet et ouvrirons une deuxième classe orchestre pour les élèves de CE2 de l'école Lepeltier de la rentrée 2023-2024